



VALERIE PECRESSE  
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA REFORME DE L'ETAT  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.budget.gouv.fr](http://www.budget.gouv.fr)

Paris, le 23 septembre 2011  
N°054

## **Valérie PECRESSE et Pascal MONTREDON signent le troisième Contrat d'Avenir**

Valérie PECRESSE, Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat, Porte parole du Gouvernement, et Pascal MONTREDON, Président de la Confédération des buroalistas, ont signé le 3<sup>ème</sup> Contrat d'Avenir.

Dans la continuité des deux premiers Contrats d'Avenir signés entre le Gouvernement et la Confédération des buroalistas en 2003 et 2006, ce nouveau Contrat d'Avenir devrait permettre aux buroalistas de faire face aux conséquences de la hausse des prix du tabac exigée par la politique de lutte contre le tabagisme conduite par le Gouvernement. Il vient confirmer les buroalistas dans leur rôle de commerçants préposés de l'administration pour la vente du tabac et acteurs de l'aménagement du territoire.

Ce nouveau Contrat d'Avenir cible le dispositif d'aide sur les buroalistas en difficulté (installés dans les départements frontaliers ou en milieu rural où le maintien de commerces de proximité est difficile sans l'intervention de l'Etat). Les buroalistas continueront à bénéficier d'une remise compensatoire, attribuée en fonction de la diminution du chiffre d'affaires du débit de tabacs concerné, plafonnée à 50 000€.

Par ailleurs, et en raison de son efficacité avérée en matière de réduction du nombre de sinistres et de vols, le dispositif actuel de subvention triennale accordé aux buroalistas sera majoré de 50 %, pour atteindre 15000€ HT. Il leur permettra de sécuriser et de moderniser leur débit de tabac, avec notamment l'installation de diffuseurs de brouillard. Une attention particulière sera portée aux normes des équipements et aux sociétés installatrices.

Dans la continuité des actions précédemment engagées, le Gouvernement a souhaité poursuivre la mise en place de dispositifs visant à diversifier les activités des buroalistas, notamment dans le milieu rural. Une prime de service public de proximité est ainsi spécialement créée, pouvant atteindre 1 500€, dont le versement est conditionné au respect des engagements pris en matière de diversification (vente de timbres fiscaux, timbres amendes, presse...).



Enfin, pour la première fois, le Contrat d'avenir comporte un volet dédié aux engagements des buralistes et formalise ainsi leur participation active à la politique de santé publique. Il renforce la collaboration avec la douane dans la lutte contre la contrebande de tabacs.

**Contacts Presse :**

Cabinet de Valérie PECRESSE : Cécile DELIQUE : 01 53 18 43 10

Direction générale des douanes et droits indirects : Jean-Roald L'HERMITTE, Chef du bureau de l'information et de la communication : 01 57 53 47 03